

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,  
Mesdames et Messieurs les membres de la CAPD,  
Chers collègues,

Nous allons vous parler d'un temps que les moins de 20 ans d'ancienneté ne peuvent pas connaître. Le temps où le PDF comportait plusieurs pages voire dizaines de pages, où nous ne culpabilisions pas à demander un stage car nous savions que le remplacement serait assuré, où tous les domaines de l'enseignement pouvaient avoir leur place et où la formation et le formatage n'avaient en commun que quelques points phonologiques même pas étymologiques. Ce n'est pas à cette assemblée constituée de nombreux experts en pédagogie que nous allons expliquer que le premier permet d'accéder à l'apprentissage et à l'acquisition de savoirs et le second à mettre en forme selon des caractéristiques données.

La seule formation à laquelle les collègues sont sûrs d'accéder, car contenue dans les obligations de service, est sous forme des animations pédagogiques avec thèmes imposés par le ministère : maths et français à tous les étages ! Là aussi, guère de choix sur les contenus et manque d'information sur les dates.

Pour le SNUipp-FSU, la formation continue doit s'inscrire dans une continuité avec la formation initiale, dans le cadre des INSPE. Elle doit avoir lieu sur le temps de classe, être librement choisie et nécessite des moyens de remplacement en nombre suffisant. En cela, elle se distingue des animations pédagogiques, souvent destinées aux formations institutionnelles imposées comme nous l'avons déjà dit.

La formation continue doit articuler des apports didactiques permettant d'actualiser ses connaissances, d'enrichir ses savoirs et d'acquérir de nouvelles compétences, avec des temps de pratique, d'échanges et d'observation. L'OCDE, tout comme la Cour des comptes, porte un regard sévère sur l'offre de formation continue qui « *n'est pas suffisamment centrée sur les besoins des enseignants* ».

Enfin, la formation continue ne peut être remplacée par de la formation à distance M@gistere.

Mais le ministre a trouvé la solution, la formation sur le temps des vacances :

- pas de problème de remplacement (sauf si le formateur part lui-même en vacances) ;
- une rémunération qui donne l'illusion de gagner plus à l'heure où la valeur du point d'indice est bloquée ; mais ne nous affolons pas, pas de quoi rattraper la moyenne des pays de l'OCDE en matière de rémunération ;
- et peut-être même une défiscalisation (comme pour les stages de remise à niveau) tant la communication du ministère est importante sur ce sujet vu que tout le monde sait que les heures supplémentaires pour le premier degré n'existent pour ainsi dire pas ou peuvent être déléguées aux collectivités territoriales (aide aux devoirs ...).

Tiens, ce ne sont pas les employeurs qui paient les heures supplémentaires d'habitude ?

Mais nous nous éloignons du sujet, revenons à nos moutons, non à nos collègues car même s'il est à la mode de s'inquiéter de la cause animale, s'inquiéter de la cause enseignante ne doit pas être une mode mais un réel sujet central.

Il n'a échappé à personne ici que la profession va mal. L'école n'a pas besoin de discours creux sur la confiance, dont les arnaqueurs sont les as. Elle doit se dégager de l'obsession de la réduction des coûts et d'un management issu du privé avec des conséquences désastreuses pour la santé des salariés et la qualité de vie au travail.

Les élues à la CAPD,  
Isabelle ROUSSY et Christine SUBRIZI

---

**SNUipp-FSU 63 - Syndicat national unitaire des instituteurs, professeurs des écoles et professeurs de collège**

Maison du Peuple, 29 rue Gabriel Péri, 63000 CLERMONT-FERRAND  
Tél 04.73.31.43.72 & 09.63.28.56.75 ✉ [Snu63@snuipp.fr](mailto:Snu63@snuipp.fr)